

Parce que votre activité est spécifique
nos solutions et nos services le sont aussi



**Métiers de l'Informatique,
du Conseil et
de la Communication**

réinventons / notre métier



Cela peut arriver

Métiers de l'Informatique

- **Atteinte logique.** Une SSII qui assure la hotline de ses clients intervient sur le poste d'un collaborateur et introduit un virus informatique qui se propage sur tout un département de l'entreprise. De nombreux postes sont bloqués durant une semaine.
Montant du préjudice: 150 000 €.
- **Dommages immatériels non consécutifs.** Une entreprise charge un prestataire informatique de procéder à la mise à jour et à l'adaptation d'un logiciel participant à un process de fabrication. Celui-ci rencontre des difficultés techniques une fois sur place. Il en résulte des dysfonctionnements internes pour l'entreprise et un retard d'exécution.
Montant du préjudice: plus de 90 000 €.
- **Domage aux supports et médias confiés.** Une SSII est chargée d'une prestation sur le système informatique d'une entreprise, visant à l'installation d'un nouveau programme, la migration de données, et l'évolution de sa stratégie de sécurité. En cours d'intervention, elle est victime d'une attaque de virus, qui entraîne la perte de six années de données chez le client. Le prestataire supporte les frais de ressaisie des données perdues.
Montant du préjudice: 50 000 €.
- **Responsabilité Civile professionnelle et dommages immatériels.** Une SSII est chargée de mettre en place un nouveau logiciel comptable. De nombreux dysfonctionnements sont constatés après livraison et provoquent des erreurs de saisie, et nécessitent une reprise de la comptabilité. La reprise des écritures est évaluée par le client à 817 000 €.
Montant du préjudice: 50 000 €.

Sociétés de conseil

- **Mauvais ciblage de clientèle.** Une Société de Conseil en Marketing réalise une étude pour une gamme de produits Bio. Une erreur dans le ciblage géographique entraîne une mauvaise implantation des chaînes de magasins.
Montant du préjudice: 100 000 €.
- **Erreur dans l'information fournie.** Un important client qui souhaite délocaliser sa production choisit une implantation inadéquate suite à une mauvaise information fournie par son Conseiller en Stratégie sur la législation locale.
Montant du préjudice: 250 000 €.
- **Atteinte logique.** Une société de Conseil en Organisation intervient chez un important client pour observer le fonctionnement des services durant 2 semaines. Elle introduit un virus informatique sur le poste d'un collaborateur de son client qui se propage dans l'entreprise et provoque des dysfonctionnements du système central durant 2 jours.
Montant du préjudice: 30 000 €
- **Atteinte aux droits de propriété intellectuelle.** Une Société de Conseil en Marketing oublie d'informer un de ses clients des conditions et procédures à respecter pour utiliser des bandes son pour animer des réunions de clients/réseaux commerciaux. Le client doit faire face à d'importantes réclamations de la part de la Société de gestion des droits des auteurs.
Montant du préjudice: 70 000 €.
- **Omission de vérifier les diplômes d'un candidat.** Une Société de Conseil en Ressources Humaines fait recruter un candidat pour une entreprise de transports de matières dangereuses sans vérifier s'il a les diplômes nécessaires. Suite à un accident, il apparaît que le candidat embauché n'était pas qualifié. La société Conseil en Ressources Humaines avait omis de vérifier ses diplômes.
Montant du préjudice: 50 000 €.

Agences Conseil en communication et publicité

- **Perte de dossiers et d'objets confiés.** Une Société de Conseil en Communication égare les dossiers et objets confiés par son client, créateur de mode et d'accessoires haut de gamme. Cela entraîne un retard dans la préparation du plan médias destiné à lancer le plus gros produit de l'année.
Montant du préjudice: 40 000 €.
- **Atteinte aux droits de propriété intellectuelle.** Une agence de publicité reproduit dans ses documents promotionnels des visuels téléchargés sur Internet, en omettant d'acheter les droits d'utilisation correspondants. L'auteur des photographies poursuit la société et lui demande de détruire toute la documentation existante.
Montant du préjudice: 40 000 €.
- **Clause d'exclusivité.** Une agence conseil en publicité engage un mannequin exclusif pour une marque de produits de beauté. Pendant la campagne (dont le coût est de 2286735 €), un concurrent sort une autre campagne avec le même mannequin mais les photos avaient été réalisées antérieurement au contrat d'exclusivité. L'agence n'avait pas vérifié le passé récent du mannequin.
Réclamation initiale : 762245 €.
- **Omission de vérifier le bon à tirer.** Un annonceur choisit un imprimeur pour une impression de 220000 catalogues. Les catalogues sont directement expédiés chez un routeur qui les adresse aux clients potentiels. Au final, 78 % des catalogues sont défectueux (défauts d'impression et d'encrage, erreurs de brochage, pages manquantes...)
Montant du préjudice: 185 000 €.

Mais aussi

- **Vol suivi de pertes financières.** Suite à une intrusion dans les locaux durant le week-end, une dizaine de matériels informatiques et bureautiques sont volés. Des données relatives à des programmes en cours de développement ont dû être reconstituées.
Montant du préjudice: 30 000 € dont 10 000 € de coût de reconstitution des données.
- **Conséquences financières suite à erreur humaine.** Suite à une erreur de manipulation, le fichier du service comptabilité est partiellement effacé. Les dernières sauvegardes n'ayant pas été testées, elles sont inexploitables. Les données devront être reconstituées à partir du dernier fichier sauvegardé exploitable datant d'un mois.
Montant du préjudice: 21 000 €.
- **Frais de remplacement d'un chargé de projet client.** Le consultant senior vedette d'une société de Conseil en Stratégie est victime d'un grave accident de la route lors d'un déplacement professionnel. Il est indisponible durant 6 mois et ne peut être remplacé que tardivement. La société de conseil doit faire face aux réclamations de 2 de ses plus gros clients qui menacent de résilier leurs contrats du fait des retards subis dans la livraison des études.
Montant du préjudice: 150 000 €.
- **Accident d'exploitation.** L'assistante de la société de conseil fait tomber le portable du représentant commercial de l'entreprise qui vient signer un marché.
Montant du préjudice: 1 300 €.
- **Véhicule déplacé.** Le préposé d'une société de conseil en publicité déplace un véhicule qui empêchait l'accès au lieu du tournage d'un film publicitaire et endommage une portière.
Montant du préjudice: 4 500 €.
- **Bris accidentel.** Lors d'une visite chez un client, le représentant de la société de conseil brise la vitrine d'un distributeur de boissons.
Montant du préjudice: 1 500 €.

Chez AXA, nous avons décidé de réinventer notre métier pour mieux anticiper toutes ces situations.



Métiers
de l'Informatique



Sociétés de conseil



Agences Conseil
en Communication
et Publicité

Quelle que soit votre spécialité dans le domaine des **Métiers de l'Informatique, du Conseil et de la Communication**, vos besoins sont spécifiques.

Pour vous permettre d'exercer votre activité en toute sérénité, nous vous proposons un ensemble de réponses spécifiques à votre métier, et destinées à :

- **protéger et assurer la pérennité de votre activité** avec nos garanties responsabilité civile, face à une responsabilité de plus en plus recherchée, et via des garanties spécifiques, pour mieux vous protéger,
- **protéger vos biens et vos systèmes d'information**, essentiels à votre activité... Mais également vos locaux, grâce à nos garanties dommages,
- **protéger vos salariés, et vous protéger**, grâce à nos réponses santé, épargne, retraite, mais aussi grâce à des solutions dédiées à la protection du dirigeant.

Mieux vous protéger au quotidien, et vous accompagner au Cœur de votre métier.

Objectif n° 1: protéger votre activité

Protéger votre responsabilité civile*

Une garantie vitale pour la pérennité de votre activité

L'exigence croissante de vos clients, la pression de la concurrence, l'évolution des technologies... vous imposent un rythme soutenu.

Dans le cadre de votre activité, vous n'êtes pas à l'abri :

■ **de commettre une erreur, un oubli, une négligence**, par exemple dans le traitement des informations recueillies ; et ce d'autant plus que votre activité dépend des données disponibles, celles fournies par votre client et celles issues du domaine public.

Vous êtes également tenu de vérifier la confidentialité des informations que vous utilisez et de respecter strictement l'obligation de ne pas les divulguer sans accord préalable.

■ **d'endommager des documents ou des biens** (objets parfois uniques, fichiers informatiques, CD...) qui vous sont confiés pour l'exécution de votre mission.



Un incident ou un accident est si vite arrivé : vol, perte, casse... et il faut remplacer ou réparer !

Vos clients, vos partenaires commerciaux, vos salariés ou toute autre personne qui subit un préjudice du fait de votre activité, peuvent ainsi être amenés à rechercher votre responsabilité.

En tant que chef d'entreprise, **il est essentiel de prémunir votre société** contre les conséquences de recours en responsabilité civile afin de protéger votre activité et vos résultats.

Assurer votre responsabilité civile, c'est assurer à vos clients que vous serez en mesure de les indemniser s'ils subissent un dommage de votre fait. Cela contribue à **fiabiliser vos relations commerciales** en rassurant vos clients.

AXA vous propose un socle de garanties indispensables

AXA couvre les conséquences financières de votre responsabilité civile lorsqu'elle est engagée du fait de votre activité, du fait d'une erreur, d'une omission ou d'une négligence dans l'exécution de vos prestations ou du fait de dommages causés à des biens ou des documents confiés par vos clients dans le cadre de votre mission.

Une couverture qui dépasse les frontières

Vos garanties s'appliquent pour l'ensemble des activités que vous exercez en France et dans les autres pays de l'Union Européenne. Elles peuvent être étendues au-delà si nécessaire.

* Les garanties s'appliquent selon les clauses et les conditions du contrat.

Objectif n° 1 : protéger votre activité

Mieux vous protéger avec des garanties spécifiques*

La garantie de l'atteinte à la propriété intellectuelle

Quels sont vos risques ?

L'évolution des technologies vous permet de diffuser des données, plus facilement et plus rapidement. Or, l'usage de certaines de ces données est réglementé : droits d'auteur, propriété industrielle.

En tant que professionnel des métiers de l'Informatique, du Conseil ou de la Communication, vous utilisez et diffusez des données qui peuvent toucher des œuvres intellectuelles protégées.

Ces œuvres peuvent par exemple être intégrées dans vos recherches et études, ainsi que dans les livrables destinés à vos clients.

Ce que AXA vous garantit

Si votre responsabilité est recherchée, AXA vous accompagne en prenant en charge votre défense. Si votre responsabilité est engagée, AXA couvre les conséquences financières des dommages résultant d'atteinte à la propriété intellectuelle causés à des clients ou des tiers dans le cadre de votre activité, par vous-même ou vos préposés.

Quels sont vos enjeux ?

Si vous ne respectez pas les droits protégés, vous pouvez voir votre responsabilité engagée pour atteinte à la propriété intellectuelle.

Par exemple :

- si vous n'avez pas obtenu de l'auteur son accord pour reproduire l'œuvre sur un support en vue de la communiquer,
- si vous n'avez pas acquis le droit d'exploiter un brevet pour le développement d'une nouvelle technologie informatique,
- si vous utilisez une marque déjà déposée.



* Les garanties s'appliquent selon les clauses et les conditions du contrat.

Objectif n° 1: protéger votre activité



Mieux vous protéger avec des garanties spécifiques*

La garantie des conséquences d'une atteinte logique

Quels sont vos risques ?

Les différentes opérations qu'elles soient faites à distance ou chez vos clients vous conduisent à communiquer régulièrement par messagerie électronique, à échanger des supports et des fichiers informatiques avec vos clients.

Les virus peuvent se propager à travers tout moyen d'échange de données numériques comme Internet, les CD, les clefs USB...

Durant vos travaux, vous pouvez transmettre un virus informatique et provoquer malgré vous une atteinte logique sur les systèmes de vos clients, compromettant leur bon fonctionnement.

Quels sont vos enjeux ?

Ces virus informatiques peuvent endommager les systèmes et entraîner des pertes financières pour vos clients. Vous pouvez ainsi dans le cadre de l'exercice normal de votre activité être amené malgré vous à causer des dommages importants à vos clients et/ou à des tiers.

Ce que AXA vous garantit dans ces cas

AXA vous protège en prenant en charge les conséquences financières des dommages que vous causez à vos clients ou à des tiers dans le cadre de votre activité suite à un acte de malveillance informatique, à une infection ou virus informatique.

La garantie des frais de remplacement d'un chargé de projet client

Quels sont les collaborateurs visés ?

Certains collaborateurs exercent un rôle clé dans la gestion des projets et la relation commerciale avec vos clients.

Ils sont essentiels au bon fonctionnement de l'entreprise.

Sont visés vos collaborateurs en charge de la négociation des contrats commerciaux et de leur suivi.

Quels sont vos risques ?

Que se passe-t-il si un des collaborateurs-clés de votre société est subitement indisponible suite à un accident ? Retards, insatisfaction de vos clients, réclamations, voire perte de confiance... tout s'enchaîne !

Quels sont vos enjeux ?

Pour éviter que la relation avec vos clients soit perturbée et que votre activité soit ralentie, vous devez remplacer votre collaborateur-clé rapidement, sans assumer un surcoût trop important.

Ce que AXA vous garantit dans ces cas

Si un collaborateur-clé de votre entreprise subit un accident et est indisponible durablement, AXA prend en charge :

- les frais de recherche d'un remplaçant externe : cabinet de chasseurs de têtes, formation expresse, intérim,
- le surcoût salarial.

* Les garanties s'appliquent selon les clauses et les conditions du contrat.

Objectif n° 2 : protéger vos salariés, vous protéger



Protéger vos salariés avec des solutions Santé-Prévoyance-Dépendance

Des garanties adaptées en matière de protection sociale.*

Avec l'offre Adaptalia Entreprises⁽¹⁾ Santé, Prévoyance et Dépendance, AXA met à votre disposition des solutions modulaires adaptées à votre budget et aux besoins de vos salariés.

Vous choisissez une formule personnalisée qui constitue le socle de garanties obligatoires.

De leur côté, vos salariés peuvent souscrire, à titre personnel des compléments de garanties adaptés à leurs besoins personnels, tout en bénéficiant d'un tarif entreprise ; à leurs frais, et sans gestion supplémentaire pour vous.

(1) collègues de moins de 20 salariés dont 10 cadres maximum

Vous protéger vous et votre famille.

Des garanties adaptées en matière de protection sociale.*

L'offre Adaptalia Gérant Majoritaire⁽²⁾ vous permet de bénéficier de garanties Santé, Prévoyance et Dépendance similaires à celles proposées dans l'offre Adaptalia Entreprises pour vous et votre famille.

Des garanties qui font la différence

L'offre propose de nombreuses garanties* ainsi qu'un dispositif de services complet pour parer à tous les aléas de la vie (pack assistance hôpital, pack maternité, pack chimiothérapie/radiothérapie, pack juridique...).

La cotisation est déductible de vos charges sociales.

(2) Pour les chefs d'entreprise ayant le statut de Gérant Majoritaire de SARL, EARL, EURL, EIRL et SELARL.

* Les garanties s'appliquent selon les clauses et les conditions du contrat.

Objectif n° 3 : motiver et fidéliser vos salariés



Motiver et fidéliser vos salariés grâce à nos solutions retraite

Une solution pour anticiper la baisse des revenus à la retraite*

Au regard des insuffisances du système de retraite, la mise en place d'un dispositif de retraite supplémentaire répond à un réel besoin de vos salariés. Avec notre solution retraite, nous vous proposons une réponse souple et modulable pour vous et vos salariés, en profitant d'avantages fiscaux et

sociaux. Chaque salarié disposera alors d'un compte individuel qu'il pourra alimenter, tout comme l'entreprise. Vous aiderez ainsi vos salariés à se constituer un complément de retraite pour demain.

Associer vos salariés aux résultats de l'entreprise avec l'Épargne Salariale

Un outil stratégique pour se constituer une épargne, motiver les collaborateurs de l'entreprise.

L'Épargne Salariale permet de constituer une épargne personnelle à moyen et long terme pour les moments importants de la vie (achat de la résidence principale, mariage, naissance, retraite...) aussi bien pour vous que pour vos salariés. Votre entreprise peut participer à cet effort d'épargne, le tout dans un cadre fiscal et social avantageux.

Grâce à notre solution*, bénéficiez de dispositifs totalement à votre main et d'une gestion dématérialisée pour gérer librement votre investissement. Nous vous fournissons également une information régulière et une assistance à la gestion à tous les épargnants.

* Les garanties s'appliquent selon les clauses et les conditions du contrat.

Objectif n° 4 : protéger vos Biens

Protéger vos systèmes d'information*

Vos biens informatiques, vos équipements techniques, vos fichiers informatiques sont essentiels au fonctionnement de votre établissement. Les risques sont multiples et divers ; ils peuvent nuire gravement au bon fonctionnement de votre entreprise.

Des garanties de base complètes*

- chute, casse
- vol, vandalisme
- dommages électriques
- incendie, dégât des eaux
- introduction de liquide

Les atouts

- Une assurance qui couvre automatiquement l'intégralité de votre **parc informatique et bureautique**, sans communication d'inventaire (formule globale).
- Une garantie qui s'exerce dans tous vos établissements sans obligation de désignation, **y compris sur le matériel vous appartenant et se trouvant chez vos collaborateurs ou chez un hébergeur.**
- Une indemnisation en valeur à neuf pour vos matériels de moins de 5 ans.
- Une couverture – monde entier – sur vos ordinateurs portables et vos tablettes tactiles.
- Une garantie vol étendue : le vol simple est couvert (vol avec ou sans effraction, avec ou sans contrainte, menace ou violence).
- Une garantie transport terrestre automatique pour les matériels transportés par vous ou vos collaborateurs en dehors de vos locaux.



Des garanties optionnelles innovantes et adaptées à vos besoins*

Pack Assistance Financière

Une garantie essentielle car les données ont souvent plus d'importance que l'ordinateur lui-même.

En cas de dommages matériels, d'interruption de service (coupure EDF, Telecom), d'erreur humaine, de malveillance ou de virus, prise en charge :

- des frais de reconstitution des informations (ex: remboursement des coûts de main-d'œuvre pour la reconstitution des données),
- des frais supplémentaires (ex: location de matériels, frais de décontamination de virus...),
- des frais de découverts bancaires pour pallier l'impossibilité d'effectuer les facturations.

Pack Assistance Internet

Un pack complet qui protège votre activité lorsqu'elle dépend pour tout ou partie de l'exploitation d'un site internet, y compris lorsqu'il est externalisé.

En cas de dommages matériels, d'interruption de service (coupure EDF, Télécom), ou de saturation du site internet provoquée par une attaque de hacker, prise en charge du remboursement des frais supplémentaires afin de limiter :

- les pertes de chiffre d'affaires,
- les pertes de recettes publicitaires,
- les pertes d'honoraires et de commissions,
- les frais de rétablissement d'image de marque (frais de communication, publicité...).

* Les garanties s'appliquent selon les clauses et les conditions du contrat.

Objectif n° 4 : protéger vos Biens

Protéger vos locaux*

Vos bâtiments, vos locaux sont essentiels au fonctionnement de votre activité. Les causes susceptibles de porter atteinte à vos locaux, même partiellement, sont multiples et imprévisibles, et les conséquences d'un sinistre peuvent mettre en cause la pérennité de votre entreprise.

Des garanties traditionnelles complètes *

- Incendie, Explosion, Risques divers
- Événements climatiques
- Catastrophes naturelles
- Attentats et actes de terrorisme
- Dommages électriques

Protéger vos véhicules*

Vos véhicules peuvent jouer un rôle important dans votre activité, pour les déplacements de vos salariés. L'assurance Flotte Automobile vous protège face aux risques liés à vos véhicules, que ce soit pour des dommages subis par eux ou du fait de dommages causés à des tiers.

Le « Contrat Mission » garantit quant à lui le risque lié aux salariés généralement sédentaires qui peuvent utiliser leur

véhicule occasionnellement, pour les besoins de l'entreprise.



Des garanties optionnelles adaptées à votre activité*

- Vol/Vandalisme – Dégât des eaux – Bris de glace
- Dommages aux marchandises transportées
- Pertes d'exploitation – Perte de valeur vénale
- Indemnités de licenciement - Intérim
- Véhicule de remplacement



* Les garanties s'appliquent selon les clauses et les conditions du contrat.

Objectif n° 5 : vous protéger en tant que Dirigeant



Protéger votre Responsabilité de Dirigeant*

Votre fonction de Chef d'entreprise comporte des risques particuliers. Vous prenez des décisions qui peuvent engager votre responsabilité et votre patrimoine personnel. Ni l'assurance responsabilité civile familiale, ni celle de votre entreprise ne couvrent votre responsabilité dans l'exercice de vos fonctions de dirigeant.

AXA répond donc à ce besoin spécifique avec l'offre « Responsabilité des Dirigeants »

- Prise en charge de vos frais de défense civile et pénale dès que votre responsabilité est recherchée.
- Prise en charge des dommages et intérêts dus si votre responsabilité est avérée.



Les personnes physiques ou morales qui peuvent exercer une réclamation à votre rencontre sont nombreuses : vos clients, vos fournisseurs, vos créanciers, vos actionnaires, vos salariés, vos concurrents.

Des garanties optionnelles pour compléter votre protection :

- Protection Juridique.
- Assistance en cas de mise en Garde à Vue et Assistance dans les Risques Psychosociaux.
- Accompagnement en cas de difficultés financières.

Vous protéger en cas de perte d'emploi*

Vous dirigez une entreprise qui est prospère. Mais dans un environnement économique incertain où la concurrence est chaque jour plus forte, vous n'êtes pas à l'abri d'un incident indépendant de votre gestion et vous pouvez être exposé à la perte de votre emploi.

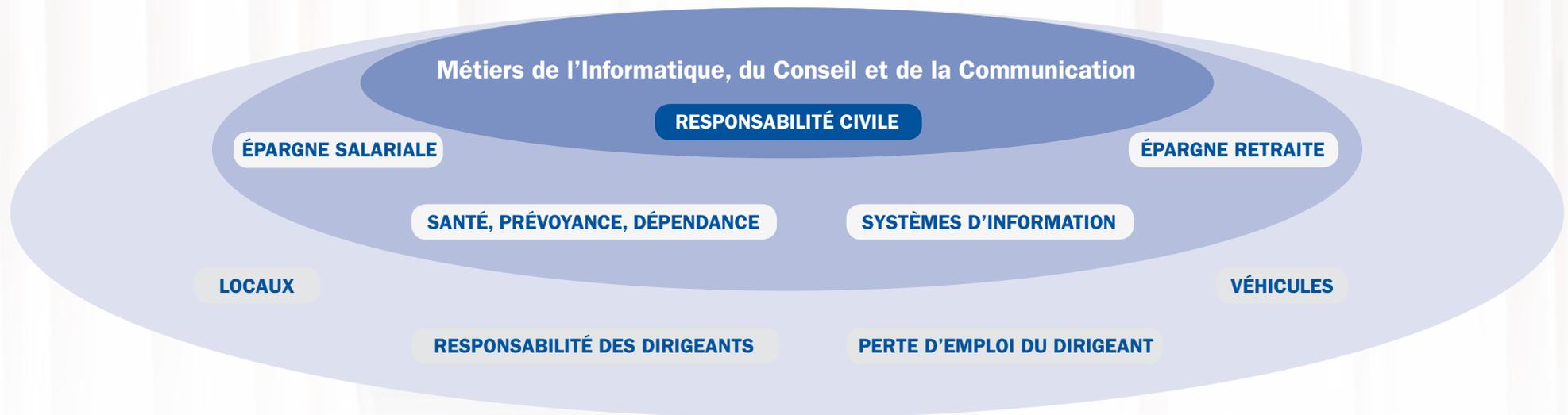
La réponse AXA : le contrat Perte d'Emploi du dirigeant garantit aux chefs d'entreprise, non éligibles à l'allocation chômage, le versement d'une indemnité sur 12 ou 18 mois, en cas de perte de leur activité professionnelle consécutive à :

- une contrainte économique au niveau de l'entreprise (procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire, fusion/absorption, dissolution...),
- une décision de non-renouvellement ou révocation du mandat social du dirigeant, si l'option révocation a été souscrite.

* Les garanties s'appliquent selon les clauses et les conditions du contrat.

Métiers de l'Informatique, du Conseil et de la Communication

Toutes les réponses pour la protection de votre métier



Pensez aussi à externaliser vos engagements sociaux pour protéger votre activité

Indemnités de Fin de Carrière

Lorsqu'un salarié quitte l'entreprise (retraite ou licenciement), vous êtes légalement tenu de lui verser une indemnité de fin de carrière ou une indemnité de licenciement.

Avec nos solutions, vous transformez une contrainte légale en un véritable

avantage financier, fiscal et patrimonial.

Vous maîtrisez votre passif social grâce à une étude personnalisée et un plan de financement sur mesure. Vos versements sont déductibles de votre résultat imposable et vous bénéficiez d'une performance financière exonérée d'impôt.

Des services inclus dans vos contrats d'assurance, avec **AXA** *Votre* **SERVICE**

Des services inclus dans vos contrats d'assurance, avec **AXA** *Votre* **SERVICE**

Pour répondre au mieux à vos attentes, nous nous engageons, avec la démarche **AXA** *Votre* **SERVICE** dédiée aux entreprises, à ce que vos contrats d'assurance comprennent des avantages et des services indispensables à votre quotidien.



3 EXEMPLES DE SERVICE en inclusion de vos contrats d'assurance :

1 Avec le **SERVICE CRISE MAJEURE**, nous vous accompagnons en cas de crise médiatique.

En cas de **crise médiatique**, AXA vous propose les conseils et l'intervention des meilleurs spécialistes pour vous aider à *préserv*er votre image et maintenir votre activité.

Nous vous accompagnons au travers de :

- **conseils pratiques et pédagogiques** afin de mettre en place les actions qui pourront vous éviter de faire face à une crise (identification des risques, plan de continuité de l'entreprise...);
- **prestations d'urgence pour le maintien de l'activité de votre entreprise en cas de crise médiatique** (appui d'un conseiller spécialisé en communication, **ouverture d'une plateforme téléphonique** permettant aux clients et fournisseurs de contacter l'entreprise);
- **assistance juridique** vous informant dans les domaines du droit social et de la relation client/fournisseur.

Une prise en charge dès l'alerte à n'importe quelle heure du jour et de la nuit et 7 J/7, sous réserve qu'un événement générateur mette en jeu une garantie au titre de l'un des contrats d'assurance IARD AXA Entreprises en vigueur au jour de cet événement, et que l'entreprise soit mise en cause dans les médias régionaux ou nationaux.



Des services inclus dans vos contrats d'assurance, avec **AXA** *Vostra* **SERVICE**

2 Avec le SERVICE AUTO À DOMICILE ENTREPRISE, vos collaborateurs restent opérationnels.

En cas d'accrochage ou d'accident, AXA permet à vos collaborateurs de *ne manquer aucun rendez-vous*.

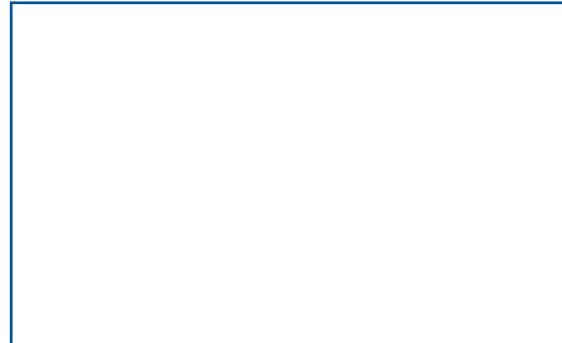
- nous récupérons le véhicule sur le lieu choisi par votre salarié,
- nous lui prêtons un véhicule de remplacement,
- nous lui rapportons son véhicule sur le lieu de son choix, réparé et nettoyé.

Valable pour tous les contrats Auto, pour tous les véhicules de moins de 3,5 tonnes et hors utilitaires, en France métropolitaine

3 Avec l'APPROCHE PRÉVENTION GLOBALE, nous vous aidons à anticiper les risques.

Parce qu'un sinistre engendre des coûts directs et indirects qui nuisent à l'activité de votre entreprise, *vostra Agent Général AXA vous apporte son expertise et vous aide à maîtriser les risques* en mettant la prévention (auto, responsabilité civile...) au cœur de vos préoccupations. Cette démarche se traduit par la mise à disposition de *chartes de prévention* qui contiennent des actions, services et outils « clés en main » et peu coûteux à mettre en place.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous :



Votre Interlocuteur AXA / Partenaire naturel de votre entreprise

Votre Interlocuteur AXA est le spécialiste des assurances de l'entreprise. Disponible et proche de vous, il connaît les spécificités de votre activité. Il est à l'écoute des évolutions de votre entreprise sur les plans humain, matériel, et financier. Il s'appuie sur l'expertise des équipes AXA et dispose d'une large palette de garanties et de services pour répondre à l'ensemble de vos besoins.

Rendez-vous sur notre site clients : <http://entreprise.axa.fr>

Les informations contenues dans ce document sont sans valeur contractuelle ; elles n'ont pas pour objet de répondre à l'obligation d'information précontractuelle prévue à l'article L.112-2- du Code des Assurances. En cas de sinistre, seul le contrat d'assurance fixe les droits et obligations réciproques de l'assuré et de l'assureur.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214799030 € - 722057460 R.C.S. Nanterre • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers - Siren 775699309 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487725073,50 € - 310499959 R.C.S. Nanterre • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353457245 - Sièges sociaux: 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • Juridica. S.A. au capital de 14627854,68 € - 572079150 R.C.S. Versailles - Siège social: 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi • AXA Assistance France Assurances. S.A. au capital de 20275660 € - 451392724 R.C.S. Nanterre - Siège social: 6, rue André Gide 92320 Châtillon - Entreprises régies par le Code des Assurances • AXA Assistance France. S.A. au capital de 36 840 035 € - 368338339 R.C.S. Nanterre - Siège social: 6 rue André Gide - 92320 Châtillon.

réinventons / notre métier

